



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

- Restauration de ruisseaux temporaires rectifiés, affluents de la Clauge à l'amont de la Vieille Loye (2ème et 3ème tranche)
- Projet d'amélioration de la desserte forestière en accompagnement des travaux de restauration de cours d'eau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Etienne DELANNOY, Directeur de l'Agence ONF du Jura

RCS / SIRET

6 6 2 | 0 4 3 | 1 1 6 | 0 3 3 0 1

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|--|--|
| 10° canalisation et régularisation des cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur sur une longueur supérieur ou égale à 100m - Installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissances ou d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la restauration des flux hydriques en forêt domaniale de Chaux (39) par :

- la restauration du lit de petits cours d'eau temporaires rectifiés, affluents de la Clauge à l'amont de la Vieille Loye
- l'amélioration de la desserte forestière en accompagnement des travaux de reméandrage.

Ce projet est à appréhender dans sa globalité. Il a pour objectif :

* de restaurer les petits cours d'eau curés et corrigés dans les années 1950 et 1960 ;

* de repenser le réseau de voies de débardage des bois en mettant en œuvre une stratégie d'évitement de ces ruisseaux reméandrés pour ne pas artificialiser le milieu par la création de franchissements systématiques.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du partenariat qu'il a noué avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'ONF met en œuvre un programme de restauration de 45 Km de cours d'eau temporaires rectifiés à l'amont du village de la Vieille Loye, en forêt domaniale de Chauv. Une 1ère tranche a été réalisée en 2015-2016 et deux tranches sont prévues dans ce dossier de demande. Les bassins versants de ces différentes tranches sont contigus.

L'objectif principal des reméandremets est, en augmentant le linéaire de cours d'eau, de ralentir les écoulements vers l'aval, tout en stockant l'eau libre dans les sols de limons superficiels. Cette eau emmagasinée pendant les pluies hivernales permettra de soutenir les débits d'étiage et d'augmenter la période de présence de l'eau dans les ruisseaux au printemps.

De même, la réflexion engagée sur la desserte forestière a pour objectif d'éviter la création de nombreux franchissements complexes au droit des cours d'eau après reméandrage, en aménageant des pistes éloignées des ruisseaux et des ouvrages de franchissement à des points stratégiques, le tout sur des zones déjà remaniées telles que des lignes de parcelles actuellement utilisées pour le débardage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Afin de préserver les habitats présents et de ne pas déranger les espèces dans des périodes vulnérables, les travaux auront lieu à partir du début d'été ; ils se poursuivront à l'automne (période pendant laquelle les sols sont portants et secs et les ruisseaux en assec).

De type génie civil, ces travaux seront réalisés par des engins de travaux public : pelleteuse de faible tonnage pour les cours d'eau et la desserte, trax sur chenilles et camion-benne pour les pistes.

- pour restaurer les ruisseaux,
une minipelle prendra des matériaux argileux sur place en profondeur et enfoncera les piquets,
les bois nécessaires seront coupés sur place,
le tout sera utilisé afin de réaliser les ouvrages : amas pour recharges sédimentaires, bouchons et contre bouchons, embâcle. La zone d'extraction dans le vallon sera remise en forme, aucune fosse ne sera visible.

- pour aménager les pistes forestières,
un nombre minimum de bois nécessaire à l'emprise sera exploité,
une pelleteuse de taille moyenne terrassera le sol afin de créer un fond de forme,
des camions bennes transporteront un blocage en concassé calcaire depuis une carrière et le déverseront sur un feutre anticontaminant
un Trax à chenilles mettra les matériaux en forme afin de créer une bande de roulement de 40 cm d'épaisseur. Les matériaux en surplus (limons) seront soit utilisés en épaulement soit régalez sur des terrains riverains de même nature

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- pas d'exploitation pour ce qui concerne la restauration des cours d'eau.

- les pistes nouvellement créées seront utilisées exclusivement pour l'exploitation forestière et la sortie des bois de la forêt. Une barrière fermée à clé avec un panneau routier B0 sera installée à l'entrée. Par leur positionnement sur des lignes de parcelles et leur conception se terminant en "cul de sac", elles ne serviront pas à traverser les parcelles, ni à rejoindre un autre secteur que celui qu'elles doivent desservir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------|
| longueur de cours d'eau restaurée pour les 2 tranches de 15 Km | 30 Km |
| desserte d'évitement réalisée | 2,770 Km |
| nombre de passage busés créés (d500 mm) | 7 unités |
| nombre de ponceaux béton préfabriqués installés | 4 unités |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

forêt domaniale de Chaux, sur les territoires communaux de Plumont, Etrepigny, Germigney, Chatelay, Chissey sur Loue

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Fraisans, Plumont, Etrepigny, Germigney, Chatelay, Chissey sur Loue

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Répétition de travaux de même nature que la 1ère tranche de restauration des cours d'eau temporaires rectifiés par reméandrage (15 km).
l'évaluation environnementale a donné lieu à la rédaction d'une note technique par l'opérateur Natura 2000 du site de la Forêt de Chaux

Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux du 1er juillet 2015

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF 430002172 FORET DE CHAUX Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | la forêt de Chaux présente localement des caractéristiques de milieux humides. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | à l'intérieur du site FR4312005 - Forêt de Chaux |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet vise un gain écologique important : - La restauration des flux hydriques en conservant l'eau libre dans les sols en forêt plus longtemps, permettant de soutenir les débits d'étiage. - La restauration des linéaires de cours d'eau en multipliant leur longueur par 2 à 3 fois la longueur actuelle - La protection des berges et des cours d'eau en évitant les franchissements systématiques lors des exploitations forestières |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Afin d'accéder aux différents sites de travaux des engins de chantier emprunteront les routes forestières, puis les pistes et les limites de parcelles |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Bruits habituels d'engins de chantier, équivalent aux bruits émis lors des exploitations forestières. Pas de mesure particulière. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet est déjà une mesure de restauration des écoulements hydriques et de conservation des ruisseaux après travaux dans une forêt multifonctionnelle.

Les principales mesures destinées à réduire les effets sur l'environnement sont :

- la période d'intervention,
- l'absence d'écoulement dans les ruisseaux,
- la prise en compte des habitats et le dérangement minimal des espèces,
- des engins de chantier utilisant de l'huile bio,
- la mise en place d'un plan de prévention avec le service hygiène et sécurité de l'ONF

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet fait suite à deux projets similaires menés sur la même forêt domaniale ; en 2010 (programme LIFE) et 2015-2016 (1ère tranche du contrat avec l'Agence de l'Eau). Les travaux sont de la même nature et la même "équipe" mène le projet (maître d'ouvrage ONF et assistant technique Université de Franche-Comté).

Il devrait être dispensé d'une telle évaluation car c'est un projet de grande envergure de restauration de milieux naturels, apportant des effets significatifs sur le stockage et les écoulements des eaux, sur la biodiversité tout en recherchant des mesures d'accompagnement qui permettent soit d'éviter, soit de réduire le nombre de franchissements de cours d'eau, après restauration de ces derniers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10° , 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10° , 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |